



Strasbourg, 1<sup>er</sup> décembre 2017

CDPC (2017) 27

# COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

---

## LISTE DES DÉCISIONS

### 73<sup>E</sup> SESSION PLÉNIÈRE

Strasbourg, 28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2017

Conseil de l'Europe  
Bâtiment Agora  
Salle G3

---

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), réuni à Strasbourg sous la présidence de M. Hans-Holger Herrfeld (Allemagne), a décidé :

#### 1. Ouverture de la réunion

- de prendre acte de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI), qui souligne les évolutions récentes au Conseil de l'Europe (CdE) et à la Direction depuis la dernière session plénière du CDPC en mars 2017, notamment : a) l'accord – sous forme d'échange de lettres – entre le CdE et certaines entreprises et associations du domaine des nouvelles technologies visant à promouvoir un internet ouvert et sûr et qui leur permettra de participer aux réunions ; b) le transfert de la présidence du Comité des Ministres du CdE de la République tchèque au Danemark et la grande valeur que la présidence danoise attache au système des droits de l'homme en Europe et à l'influence grandissante de la Cour européenne des droits de l'homme sur les domaines d'action présentant un grand intérêt pour les États membres et leurs citoyens ; c) dans le domaine du terrorisme, les conclusions de la 2<sup>e</sup>

Conférence sur le terrorisme et le crime organisé, coorganisée par les divisions Droit pénal et Antiterrorisme du CdE en coopération avec la ville et l'université de Malaga (21-22 septembre 2017), qui soulignent, d'une part, la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des outils d'investigation adaptés, spécialisés et qui permettent de suivre les évolutions des comportements criminels et, d'autre part, l'intention de créer un groupe de travail conjoint composé d'experts du CODEXTER et du CDPC travaillant sur les sujets communs aux deux comités ; d) le rayonnement international de certaines conventions du CdE (par ex. la Convention sur la cybercriminalité et la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel). Enfin, M. Jan Kleijssen a remercié le Président du CDPC, M. Hans-Holger Herrnfeld, pour sa contribution à de nombreux succès du CDPC ;

## **2. Adoption du projet d'ordre du jour**

- d'adopter l'ordre du jour sans modifications (les informations communiquées par le Secrétariat – point 17 –, la liste des participants et l'ordre du jour font respectivement l'objet des annexes I, II et III) ;

## **3. Activités et priorités du CDPC pour 2018-2019**

- d'identifier les sujets à traiter lors des réunions pour les deux prochaines années et qui correspondent à l'ensemble des tâches confiées au comité par le Comité des Ministres dans son mandat ;
- de charger le Secrétariat, sur la question des défis en droit pénal matériel que posent les innovations en matière de robotique, d'intelligence artificielle et d'appareils intelligents autonomes, y compris les véhicules autonomes, les drones et les autres types de robots susceptibles de causer des blessures sans intervention humaine, d'effectuer une première évaluation de la situation dans les États membres en les invitant à répondre à un bref questionnaire, ce qui offrira une vue d'ensemble de la législation pénale dans ce domaine ;

## **4. Activités en lien avec le crime organisé transnational (COT) : Plan d'action**

- de prendre note des informations présentées par M. Jesper Hjortenberg, coordinateur du CDPC sur le crime organisé transnational (COT), et M. Oscar Alarcón-Jiménez, Secrétariat du CDPC, sur les évolutions les plus récentes dans la mise en œuvre du plan d'action sur le COT, en particulier :

### **a. Révision de la Recommandation Rec (2005) 9 relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice**

- de féliciter la professeure Lorena Bachmaier-Winter et M. Iwan Waltenburg, experts scientifiques, pour leur excellent travail de préparation du projet de rapport intermédiaire évaluant les réponses au questionnaire sur la révision de la Recommandation (2005) 9 relative à la protection des témoins et des collaborateurs de justice ;
- de prendre note de la présentation des experts scientifiques sur les principaux éléments de révision de la recommandation et d'avoir un échange de vues avec eux sur ce rapport intérimaire :
  - la professeure Bachmaier-Winter a évoqué les obstacles juridiques et pratiques que les 30 États membres répondant au questionnaire évoqué plus haut ont dû surmonter lors de la mise en œuvre de la Recommandation Rec (2005) 9 ; elle a aussi présenté une analyse approfondie des réponses reçues aux questions portant sur des aspects concrets ainsi que les conclusions générales relatives à l'étude ;
  - M. Waltenburg a observé que les principaux défis qui se posent en matière de protection des témoins sont les difficultés que rencontrent les personnes concernées à intégrer la langue, la culture et les structures sociales d'autres pays ; les différences entre les règles juridiques des pays d'envoi et celles des pays d'accueil ; et le passé criminel des témoins ;

- les deux experts ont souligné que, d'après les réponses au questionnaire, les États membres et un certain nombre de pays tiers utilisaient largement la recommandation du Conseil de l'Europe pour mettre en œuvre les différents programmes de protection des témoins ;
- sur la base de cet échange, de se rallier à la proposition du Bureau visant à amorcer la révision de la Recommandation Rec (2005) 9 et de valider le projet de mandat du groupe de rédaction ;
- d'inviter les États membres souhaitant rejoindre ce groupe de travail à se manifester auprès du Secrétariat pour proposer leur candidat avant la fin du mois de décembre ;
- compte tenu de la composition restreinte du groupe de travail, de décider de tenir informés les États membres absents du groupe de travail au sujet de l'évolution des discussions et de les inviter à apporter leurs contributions écrites pendant les négociations ;

**b. Avancement de la mise en œuvre du Plan d'action sur le COT**

- de prendre connaissance des informations fournies par M. Erik Veberth sur l'Action B1 (« Réviser les dispositions relatives à la coopération internationale dans les conventions du Conseil de l'Europe et les réserves/déclarations visant ces conventions ») du Domaine clé 1, et en particulier d'une lettre, adressée aux experts nationaux du PC-OC, invitant les experts concernés à demander à l'autorité de la Partie concernée de réexaminer les réserves et déclarations des traités en question, et ce en vue de leur éventuel retrait ou mise à jour. Pour en savoir plus, voir l'Annexe 1 ;

**5. Conseil de coopération pénologique (PC-CP) – Échange de vues avec le Président, M. Vivian Geiran**

- de procéder à un échange de vues avec M. Vivian Geiran (Irlande), Président du PC-CP, de prendre note des activités menées par le PC-CP depuis la dernière réunion du CDPC en mars, et de remercier le comité, ainsi que M. Vivian Geiran pour son excellent travail à la présidence ;
- après l'excellente présentation de M. Jörg Jesse (Allemagne) sur les questions relatives au personnel pénitentiaire, de procéder à un échange de vues avec lui et de prendre note des conclusions de la dernière Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation, intitulée « Recrutement, formation et développement du personnel au XXI<sup>e</sup> siècle », en particulier des alinéas 3 et 4 de son dispositif ; de noter que ces conclusions seront portées à l'attention du Comité des Ministres du CdE et que la 23<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation sur le thème « Travailler ensemble efficacement : modèles de gestion et de coopération entre les services pénitentiaires et de probation » aura lieu les 19 et 20 juin 2018 à Jõhvi (Estonie) ; de remercier M. Jörg Jesse pour son travail précieux à la vice-présidence du PC-CP ;
- d'approuver la proposition visant à demander au PC-CP d'élaborer une présentation des sujets et questions spécifiques à développer dans les futures directives du CdE relatives au personnel pénitentiaire, en particulier à la formation de ce personnel, en tenant compte notamment des Règles pénitentiaires européennes pertinentes ;
- de soumettre ce document à un examen approfondi lors de la prochaine réunion plénière du CDPC pour discussions ultérieures et décisions ;

**a. Justice réparatrice**

- après un début d'examen de la recommandation révisée présentée par le PC-CP, de différer l'adoption définitive de ce texte, compte tenu de la nécessité d'approfondir la réflexion sur certaines questions qu'il soulève ;
- de charger le Bureau de réfléchir à la façon la plus adaptée d'atteindre cet objectif et de formuler une proposition concrète pour la prochaine réunion plénière du CDPC ;

**b. Enfants de détenus**

- d'examiner attentivement le projet de recommandation sur les enfants de détenus [PC-CP (2017) 7 Rev 6] et son rapport explicatif [PC-CP (2017) 13 Rev 5] ;
- d'apporter un certain nombre de modifications au projet de texte ;
- de charger le Secrétariat de transmettre la recommandation au Comité des Ministres en vue de son adoption définitive, ainsi que son rapport explicatif pour information ;
- de noter que la délégation des Pays-Bas a déclaré réserver sa position jusqu'à la réunion du groupe de rapporteurs sur la coopération juridique ;

**c. Révision du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes**

- de se féliciter des travaux déjà accomplis par le PC-CP ainsi que des travaux restant à mener sur la révision du Commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes ;
- pour ce qui est des propositions du PC-CP visant à prolonger son mandat dans le but d'amorcer une éventuelle révision de certaines règles, de charger le PC-CP d'élaborer un document contenant des informations concrètes sur les règles susceptibles d'être révisées et les raisons de cette révision, pour plus ample examen par le CDPC ;
- de présenter ce document lors de la prochaine réunion plénière du CDPC, afin que celui-ci puisse prendre une décision finale sur la question et sur l'attribution d'un mandat concret au PC-CP ;

**d. Présentation de SPACE par le Professeur Marcelo Aebi**

- de prendre acte de la présentation des Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE) par le Professeur Marcelo Aebi, Vice-directeur de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, et de le féliciter de son excellent travail ;

**6. Surpeuplement carcéral**

- de prendre connaissance des informations fournies par Mme Marjorie Bonn (Pays-Bas), Présidente du sous-groupe du CDPC sur le surpeuplement carcéral, et du résumé de la deuxième réunion du sous-groupe du 7 juin 2017 à La Haye ; de les remercier, elle et les membres du sous-groupe, pour leur excellent travail ;
- de soutenir l'idée d'organiser une conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe en 2019 sur le sujet, réunissant tous les acteurs concernés, notamment des ministres de la Justice et de l'Intérieur, des policiers, des représentants des services pénitentiaires et des services de probation, des juges et des procureurs ;
- d'encourager le sous-groupe à étudier plus en détail une approche pluridisciplinaire pour cette éventuelle conférence et à préparer les documents de travail sur le sujet ainsi qu'un projet d'ordre du jour ;

**7. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) – Échange de vues avec M. Erik Verbert, Président du PC-OC**

- de procéder à un échange de vues avec M. Erik Verbert (Belgique), Président du PC-OC, sur les activités récentes du PC-OC, et de remercier le comité pour son excellent travail. L'attention a particulièrement été attirée sur :

1. la mise en œuvre par le PC-OC du plan d'action sur le crime organisé transnational [PC-OC (2016) 05] – voir les différentes mesures au titre du point correspondant (Voir l'annexe I) ;
  2. les évolutions concernant la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, notamment grâce à une mise à jour ou à la consolidation des recommandations existantes et à l'éventuelle élaboration d'un outil de transfert électronique;
  3. la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, en particulier l'évaluation de l'application du 2<sup>e</sup> Protocole additionnel et la discussion sur la question de l'entraide judiciaire aux fins d'actions contre des personnes morales ;
  4. la Convention européenne d'extradition, avec la publication des réponses à une question sur le recours aux alternatives à la détention dans les affaires d'extradition et l'éventualité de l'élaboration de lignes directrices sur la question par le PC-OC ;
  5. en rapport avec le résumé de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la mise à jour de la documentation du PC-OC à cet égard ;
- de prendre note de la finalisation de la formation en ligne sur la coopération internationale en matière pénale, axée en particulier sur les droits de l'homme ;

#### **8. Révision des dispositions types – Questions liées aux sanctions administratives**

- de prendre note de la présentation du Président du CDPC sur les projets d'amendements aux dispositions types, dont la modification tient compte des discussions tenues et des décisions prises lors des négociations de la Convention sur les infractions visant des biens culturels ;
- d'examiner la question générale du recours aux sanctions administratives dans les conventions de droit pénal et d'approuver la proposition du Bureau de charger le Secrétariat, avec l'aide de deux experts, des tâches suivantes :
- élaborer un questionnaire adressé aux États membres sur les sanctions administratives et procédures applicables ;
  - analyser les réponses au questionnaire envoyées par les délégations du CDPC et, sur la base de ces réponses, élaborer un document de travail en vue d'un examen plus approfondi par le CDPC ;

#### **9. Indemnisation des victimes**

- de prendre note de la présentation de Mme Anna Wergens sur les résultats du questionnaire envoyé à l'ensemble des délégations du CDPC ;
- en tenant compte des réponses, de ne pas prendre de mesure à ce stade pour mettre à jour la Convention relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes ;
- de charger le Secrétariat de promouvoir la Convention et d'élaborer un document de travail regroupant les activités envisageables pour l'amélioration de son fonctionnement ;

#### **10. Liens entre le crime organisé et le terrorisme**

- de remercier les co-organisateurs de la Conférence sur le terrorisme et le crime organisé (Malaga, septembre 2017), à savoir la Ville de Malaga et l'Université de Malaga, pour leur précieux soutien ; d'exprimer sa gratitude au ministre de la Justice de l'Espagne pour son aide et pour s'être adressé à tous les participants lors de la Conférence ; de prendre note des conclusions de la Conférence ;
- de noter que le Bureau du CODEXTER et celui du CDPC se sont accordés sur la création d'un groupe d'experts conjoint (CDPC-CODEXTER) dans le but d'échanger sur de futurs thèmes et

actions communs aux deux comités et de veiller à ce que des mesures efficaces soient prises dans le prolongement de la Conférence de Malaga ;

- de charger le Secrétariat de commencer à planifier la première réunion de ce groupe de travail dès que possible en 2018 ;

#### **11. Terrorisme**

- de prendre note des informations communiquées par M. Kristian Bartholin, Chef adjoint de la Division anti-terrorisme, au sujet des activités menées récemment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, y compris l'élaboration d'une nouvelle recommandation sur les terroristes agissant seuls, et concernant l'adoption de la Recommandation CM/Rec (2017) 6 sur les techniques spéciales d'enquête par le Comité des Ministres le 5 juillet 2017 ;
- de remercier la représentation française du CDPC pour avoir fait en sorte que le CDPC suive les négociations du comité de rédaction de la nouvelle recommandation sur les terroristes agissant seuls ;

#### **12. Trafic de migrants**

- d'examiner le document élaboré par le Secrétariat [CDPC (2017) 26] et de convenir de la création de deux groupes de travail spécialisés composés de seulement quelques experts chargés de travailler sur a) les mesures préventives et b) les mesures concrètes pour l'amélioration de la coopération internationale ;
- de charger le Bureau du CDPC de suivre de près ce sujet, et en particulier les questions spécifiques afférentes aux deux groupes de travail ;

#### **13. Élections**

- de procéder aux élections du Président et du Vice-Président du CDPC et ainsi que des membres du Bureau du CDPC. Sont élus :
  - à la présidence du CDPC M. Sławomir Buczma (Pologne), pour un an renouvelable ; à la Vice-présidence du CDPC Mme Helena Lisuchova (République tchèque), pour un an renouvelable ;
  - entrent au Bureau Mme Pauline Dubarry (France), Mme Barbara Göth-Flemmich (Autriche) et M. Hans-Holger Herrnfeld (Allemagne), pour deux ans renouvelables ;
- d'exprimer ses plus chaleureux remerciements à :
  - M. Hans-Holger Herrnfeld pour l'excellence de sa présidence à la tête du comité durant ces deux dernières années ;
  - M. Lorenzo Salazar (Italie), Mmes Mariana Radu (Roumanie) et Linda Drazdiak (Norvège) pour leur travail remarquable au Bureau ;
- d'élire Mme Anna Ferrari (Italie) et M. Robert Friškovec (Slovénie) aux postes de membres du groupe de travail du PC-CP pour un mandat de deux ans renouvelable une fois ;

#### **14. Comité de la Convention sur la cybercriminalité (TC-Y)**

- de procéder à un échange de vues avec M. Alexander Seger, Secrétaire du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (TC-Y), sur les travaux récemment menés dans le domaine de la cybercriminalité et en particulier la rédaction du 2<sup>e</sup> Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ;
- de demander au groupe de rédaction du Protocole d'impliquer étroitement le CDPC/PC-OC dans les négociations sur les dispositions relatives à l'entraide judiciaire ;

**15. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) – Échange de vues avec le Président, M. Christian Åhlund**

- de procéder à un échange de vues avec M. Christian Åhlund, Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), qui a présenté les Recommandations de politique générale (RPG) de l'ECRI n° 15 sur la lutte contre le discours de haine, en particulier l'utilisation de la législation pénale dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, y compris le discours de haine ; de saluer cette présentation et de convenir des questions et sujets d'intérêt communs à développer ultérieurement ;

**16. Égalité de genre – Échange de vues avec Mme Carlien Scheele, conseillère du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre**

- de procéder à un échange de vues avec Mme Carlien Scheele, conseillère du CdE en matière d'égalité de genre, sur l'intégration transversale de la question du genre dans toutes les politiques du CdE et de tenir compte de certains éléments relatifs à l'égalité de genre dans le cadre de la Convention MEDICRIME ;

**17. Informations communiquées par le Secrétariat**

- de prendre note des informations fournies par le co-secrétaire du CDPC, M. Oscar Alarcón Jiménez, relativement aux sous-points a. à c. ci-après (voir l'annexe I) :

**18. Divers**

- de prendre note des informations fournies par Mme Simona Ghita, coordinatrice en communication et collaboration web pour la DGI du CdE, sur le nouveau site du CDPC ;
- de prendre note des informations fournies par le Président du CDPC sur les dernières évolutions relatives au Parquet européen et de décider d'ajouter la question de la relation entre les États membres de l'Union européenne et les États non membres à l'ordre du jour des prochaines réunions plénières du CDPC ;

**19. Dates des prochaines réunions**

- de tenir ses prochaines réunions plénières :
  - 74<sup>e</sup> plénière du CDPC :  
ouverture : mardi 5 juin 2018, à 14 heures  
clôture : vendredi 8 juin 2018 à 12 heures
  - 75<sup>e</sup> plénière du CDPC :  
la semaine du 26 au 30 novembre 2018 ; dates et heures d'ouverture et de clôture à déterminer lors de la prochaine plénière.